

Cote du document:	EB 2008/95/R.51
Point de l'ordre du jour:	17
Date:	2 décembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec les responsables du FIDA ci-après.

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations

téléphone: +39 06 5459 2377

e-mail: b.baldwin@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la présentation à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs, d'un rapport de situation fondé sur le présent rapport et son additif contenant les notes de pays de 2008 et les allocations pour 2009.

Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

I. Introduction

1. À sa vingt-sixième session, tenue en février 2003, le Conseil des gouverneurs est convenu que dorénavant le Conseil d'administration appliquerait de façon plus systématique le principe de l'allocation fondée sur la performance prévu par les principes et critères en matière de prêts, sur le modèle des approches en usage dans d'autres institutions financières internationales (IFI) et adopterait à cette fin un système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Il a en outre délégué au Conseil d'administration le pouvoir de définir dans le détail la conception et la mise en œuvre de ce système.
2. Plusieurs autres institutions financières de développement recourent à des systèmes d'allocation fondés sur la performance, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque interaméricaine de développement et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. Tous les systèmes mesurent à la fois les résultats et les besoins.
3. Le SAFP repose sur l'établissement d'allocations annuelles mises en œuvre dans le cadre de cycles triennaux ou périodes d'allocation. Au cours de chaque cycle, le FIDA réexamine annuellement les allocations *ex ante* en fonction des résultats des évaluations de la performance des pays conduites chaque année, afin de tenir compte des changements importants relatifs aux besoins et/ou aux progrès des pays constatés dans la sphère politique et institutionnelle. Le premier exercice d'allocation a porté sur la période 2005-2007. L'exercice actuel couvre la période 2007-2009, qui coïncide avec celle de la septième reconstitution. Le rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA¹ a confirmé que l'extension du système uniforme d'allocation à l'ensemble du programme de prêts du FIDA entrerait en vigueur avec le programme de travail pour 2007 (c'est-à-dire la première année de la période de la septième reconstitution), et que les allocations régionales fixes cesseraient alors de s'appliquer.

II. Ajustements apportés au SAFP

4. Depuis la mise en place de ces systèmes, tous ceux qui les ont pratiqués ont reconnu la nécessité d'y apporter des ajustements et des améliorations. À sa session d'avril 2006, le Conseil est convenu de ce qui suit:
 - a) Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les ressources du Fonds continueront d'être utilisées "compte étant dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable". En outre, l'application d'un système uniforme d'allocation à partir de 2007 permettra au FIDA, conformément à ce qui a été décidé lors de la septième reconstitution, de continuer "à affecter à l'Afrique subsaharienne un pourcentage de ressources au moins égal à celui que la région reçoit actuellement, sous réserve que la performance individuelle des pays le justifie".
 - b) Le coefficient de pondération de 0,45 est considéré comme le "point d'équilibre" auquel la population conserve une influence importante dans la détermination des "besoins" au sein de la formule, tout en laissant une place importante à la performance et au revenu national brut (RNB) par habitant. Il

¹ La contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009), document GC 29/L.4.

a été convenu par conséquent que la formule serait modifiée pour affecter à la population un coefficient de pondération révisé de 0,45.

- c) De l'avis général, eu égard au fait que l'action du FIDA est spécifiquement axée sur la lutte contre la pauvreté rurale, l'utilisation du critère relatif à la population rurale (plutôt qu'à la population totale) dans la formule répondrait mieux au mandat du Fonds. Il a été décidé en conséquence que le concept de population rurale serait utilisé au plus tard dans le programme de travail 2008.
5. Le Conseil a en outre décidé qu'un groupe de travail serait constitué pour élucider les questions que posait l'application du SAFF.

III. Groupe de travail sur le SAFF

6. Le groupe de travail², présidé par un Administrateur, s'est réuni en février et septembre 2008 pour examiner les questions d'ordre technique et méthodologique, y compris celles qui font actuellement l'objet d'entretiens et d'examens avec les autres IFI qui appliquent des systèmes analogues. Les procès-verbaux des réunions figurent en annexe I.

IV. Application du SAFF en 2008

7. La méthode adoptée pour la période d'allocation 2007-2009 ne devrait prendre en considération pour les nouveaux engagements que les pays désignés comme emprunteurs "effectifs", c'est-à-dire les pays où le FIDA escomptait des opérations de prêt ou de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) au cours de la période. Cette méthode a permis de recenser 90 pays susceptibles d'avoir besoin d'un financement³. Cela a facilité l'établissement d'allocations plus fiables et plus élevées au niveau des pays (neuf pays seulement ont reçu l'allocation minimale) et devrait aussi réduire les réaffectations nécessaires lorsque des pays n'utilisent pas leur allocation. Les notes et allocations finales des pays pour 2007 et les chiffres provisoires pour 2008 et 2009, calculés sur cette base, ont permis d'établir l'allocation globale des pays pour la période triennale d'allocation. Les chiffres relatifs à 2008 et 2009 sont donnés à titre indicatif sous réserve de l'évolution annuelle de la performance (évaluée sur la base des projets à risque, de la performance du secteur rural et de l'indice d'allocation des ressources de l'IDA), ainsi que de la population et du RNB par habitant.
8. Ce processus s'est répété en septembre/octobre 2007 (pour les notes de pays relatives à 2007 et les allocations finales pour 2008), des données à jour étant disponibles sur la performance du portefeuille et du secteur rural. Le cas échéant, on a utilisé des moyennes pondérées pour réduire la variance statistique dans le temps. Par suite de l'évolution vers des allocations uniformes, les données ont fait l'objet d'un examen et d'un étalonnage inter-régionaux afin d'assurer la cohérence des évaluations et, de ce fait, la méthode de notation des indicateurs de la performance du secteur rural a été améliorée.
9. Tous les prêts et les dons à des pays spécifiques présentés au Conseil d'administration en 2008 s'inscrivaient dans les limites des allocations par pays du SAFF⁴. Dans le contexte de la mise en œuvre du CSD, les pays ne présentant **pas**

² Liste A: États-Unis d'Amérique, France, Italie et Suède
Liste B: Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du)
Sous-liste C1: Mali
Sous-liste C2: Inde
Sous-liste C3: Mexique

³ Le terme "effectif" ne se rapporte qu'aux nouveaux engagements de financement et non au montant ou à l'état du portefeuille en cours.

⁴ Le prêt destiné aux Philippines, qui sera présenté pour approbation à la session de décembre du Conseil d'administration, comportera un financement venant en sus de l'allocation SAFF, sous réserve d'approbation par le Conseil, afin de répondre à la situation résultant de la hausse des prix des produits alimentaires et aux effets du cyclone récent dans certaines régions.

de risque de surendettement futur (pays classés "vert") et continuant de ce fait à être admis à bénéficier de prêts du FIDA se sont vu attribuer des allocations légèrement supérieures. On trouvera en annexe II le classement CSD des pays emprunteurs effectifs pour 2009.

V. Mise à jour des notes de pays pour 2008 et des allocations par pays pour 2009

10. Comme il est indiqué ci-dessus, les allocations finales par pays pour 2008 ont été établies sur la base des notes de pays calculées à la fin de 2007. Au cours du quatrième trimestre de 2008, à mesure que les données actualisées sur la performance du portefeuille et du secteur rural devenaient disponibles, on a procédé à une mise à jour des notes de pays. Les données actualisées seront présentées dans les notes définitives de pays pour 2008 et les allocations par pays pour 2009, qui seront soumises en décembre 2008 au Conseil d'administration, puis rendues publiques conformément aux procédures agréées pour la diffusion, sur le site web du FIDA, des informations sur le SAFF (www.ifad.org/operations/pbas).
11. Il n'a pas été nécessaire en 2007 et en 2008, les deux premières années de la période d'allocation, de procéder à des réaffectations. Cette situation est semblable à celle des autres IFI qui ont adopté des systèmes analogues. Le Conseil d'administration a toutefois reconnu que, lors de la mise en place du SAFF au FIDA, il y aurait des situations où il ne serait peut-être pas possible de souscrire des engagements correspondant aux allocations *ex ante* des pays au cours de la période d'allocation. Cela serait le cas, par exemple, en l'absence de demande de prêts du FIDA ou faute de possibilités d'engager des opérations dans des domaines prioritaires indiqués dans les programmes d'options stratégiques par pays axés sur les résultats. En pareil cas, la part inutilisée des allocations serait réintégrée dans la masse des ressources allouables⁵, afin d'être redistribuée par le biais du SAFF en vigueur (document EB 2003/79/R.2/Rev.1, paragraphe 40). En 2009, par conséquent, toutes les ressources inutilisées au cours de la période d'allocation 2007-2009 seront traitées dans le cadre de la masse de ressources allouables pendant la dernière année de la période d'allocation. Les ressources inutilisées seront allouées conformément à la méthode du SAFF.
12. Le groupe de travail sur le SAFF a étudié l'opportunité éventuelle, que la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA a examinée de manière plus approfondie, de faire entrer au cours de la dernière année de la période d'allocation un ou deux nouveaux pays dans la réserve de projets à condition qu'un ou plusieurs pays ayant obtenu la même note en soient radiés de la liste, afin de maintenir l'équilibre des allocations entre les pays emprunteurs. Les allocations pour 2009, qui seront soumises à la session du Conseil d'administration de décembre 2008, tiendront donc compte de cette possibilité.

⁵ La notion de masse de ressources à redistribuer a également été mentionnée dans la section sur la réallocation des ressources non engagées du document EB 2003/79/C.R.P.3.

Groupe de travail du Conseil d'administration sur le SAFP: procès-verbaux des quatrième et cinquième réunions

A. Procès-verbal de la quatrième réunion, 28 février 2008, FIDA, Rome

Membres:

Présents: États-Unis – Liza Morris, Andrew Velthaus; France – Clarisse Paolini, Inde – Ramalingam Parasuram, président; Italie – Augusto Zodda; Mali – Mohammed Al Moustapha Cissé; Mexique – Diego Alonso Simancas Gutierrez; Nigéria – Yaya O. Olaniran

Absents: Suède; Venezuela (République bolivarienne du)

Observateurs:

Argentine – María del Carmen Squeff; Brésil – José Antonio Marcondes De Carvalho, Felipe Haddock Lobo Goulart; Cameroun – Médi MOUNGUI; Équateur – Geoconda Galán Castelo; Guatemala – Ileana Rivera De Angotti

Secrétariat:

B. Baldwin; T. Rice; E. Murguía; U. Demirag

1. Le président souhaite la bienvenue aux membres du groupe de travail et aux observateurs. Après approbation de l'ordre du jour, il note qu'un certain nombre de réunions fructueuses se sont déroulées courant 2007, depuis la création du groupe de travail par le Conseil d'administration en avril 2006, et que ces réunions ont fait l'objet d'un rapport lors de la session du Conseil d'administration de décembre 2007. Le président fait remarquer que le Conseil a indiqué que le groupe de travail devrait continuer de se réunir dans le même objectif, à savoir faire mieux comprendre les questions soulevées par le SAFP appliqué par le FIDA.
2. Le secrétariat fait une présentation Powerpoint illustrant les principales caractéristiques du SAFP tel qu'appliqué par le FIDA ainsi que les décisions prises depuis l'adoption de cette approche. Les discussions du groupe de travail portent ensuite sur la présentation et le SAFP au sens large.
3. Au cours du débat, plusieurs membres du groupe de travail rappellent que, conformément au mandat défini par le Conseil d'administration, le groupe est chargé de recueillir des données et d'aider à mieux comprendre le SAFP. Le Comité de l'évaluation du Conseil devrait être saisi des questions relatives à l'évaluation du SAFP et les propositions d'amendement y relatives devraient être présentées au Conseil d'administration par les membres eux-mêmes plutôt que par le groupe de travail.
4. Le groupe de travail discute de l'introduction de la population rurale dans la formule du SAFP (après le Conseil d'administration d'avril 2006) et en examine les conséquences sur les allocations par pays. Plusieurs membres et observateurs sont préoccupés par le fait que, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les allocations par pays ont diminué depuis l'introduction de la population rurale. Le groupe de travail aborde également les questions liées à la définition de la population rurale, à la répartition du revenu et aux sources de données utilisées par le FIDA. Le débat a trait au fait que la population rurale est généralement calculée, au niveau du pays, en liaison avec l'analyse de la population totale et la détermination de la population urbaine. La Banque mondiale charge son personnel dans les pays d'examiner et, le cas échéant, de valider la population totale (condition essentielle pour les prêts de l'IDA), avant de publier les données sur la population rurale. Le FIDA utilise les données telles qu'elles sont fournies par la Banque mondiale. L'accent est mis sur la nécessité d'effectuer constamment des études; il est précisé à ce propos que l'Universidad Nacional de La Plata, en Argentine, est en train de mener une étude

financée par la Banque mondiale (groupe sur la pauvreté dans la région Amérique latine et Caraïbes) sur les questions de population rurale et de revenu rural. Le secrétariat suivra la question avec l'université.

5. Sont également abordées les questions relatives à la variation des allocations par pays en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'au volume global de prêts accordés à la région. Les allocations à l'Amérique latine et aux Caraïbes ont varié avec l'introduction de la population rurale: certaines ont augmenté, d'autres ont diminué, ne serait-ce que légèrement. Présentée par le secrétariat, une étude portant sur le volume de prêts au niveau régional, dans le contexte d'une augmentation globale du programme de prêts du FIDA, met en évidence la nécessité d'aller de l'avant sur la voie de la constitution d'une réserve solide de projets et programmes à financer en Amérique latine et dans les Caraïbes. La nécessité d'envisager la réallocation au sein des régions est également soulevée et il est noté que, sur la base des décisions prises par le Conseil des gouverneurs, les allocations régionales ne sont plus appliquées depuis le programme de travail 2007.
6. Le groupe de travail prend acte de la collaboration régulière, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, avec d'autres IFI aux fins de la mise en œuvre du SAFR ainsi que de la proposition, pour le FIDA, d'accueillir la réunion technique annuelle des banques multilatérales de développement (BMD) et des IFI au début du mois d'avril, à laquelle les membres du groupe de travail seraient invités en qualité d'observateurs. Le groupe de travail prend note de l'utilisation, par la Millenium Challenge Corporation, d'indicateurs qui font partie de l'évaluation de la performance du secteur rural. La majorité des analyses réalisées en relation avec l'évaluation de la performance du secteur rural en Amérique centrale sont effectuées par l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA), dont le siège est au Costa Rica. À cet égard, le secrétariat informe le groupe de travail qu'il envisage d'organiser, en collaboration avec la RUTA, un atelier de 2-3 jours afin d'examiner la manière dont la RUTA a mené les enquêtes dans les pays et de discuter des conclusions et questions y relatives. De plus, il est proposé d'utiliser cet atelier afin de diffuser auprès d'une audience opérationnelle élargie, en espagnol, une synthèse de la conception et de la mise en œuvre du SAFR dans la région, dans les pays d'Amérique centrale mais aussi dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le secrétariat fournira, à une date ultérieure, de plus amples renseignements concernant l'atelier (prévu fin juin 2008).
7. Le groupe de travail convient de tenir sa prochaine réunion après l'atelier, à l'occasion de laquelle sera présenté un rapport sur cet événement et les questions qui y ont été soulevées.
8. Le groupe de travail discute de la demande avancée par le Conseil d'administration en décembre 2007, à savoir qu'un rapport de situation lui soit présenté par le groupe de travail lors de sa session d'avril 2008. Ce rapport, essentiellement informatif, devrait illustrer les réunions du groupe de travail en 2007 et en 2008 (à ce jour), les questions soulevées et les opinions exprimées. Il comprendrait également une synthèse de la réunion technique des BMD/IFI.
9. Le président clôt la réunion en confirmant que la prochaine réunion se tiendra après l'atelier du Costa Rica. Il exprime également son intention d'aller de l'avant dans les discussions, par exemple en limitant la nécessité de poser et d'examiner certains des problèmes fondamentaux débattus lors de réunions antérieures. À compter de la prochaine réunion, il serait souhaitable d'aborder des points précis. Le président demande également aux membres d'indiquer, à lui-même et au secrétariat, les questions dont ils souhaitent débattre au sein du groupe de travail.
10. Le secrétariat informe le groupe de travail que le procès-verbal et les présentations qui lui ont été faites seront mis en ligne sur une partie à accès restreint de la rubrique SAFR du site web du FIDA: www.ifad.org/operations/pbas.

B. Procès-verbal de la cinquième réunion, 12 septembre 2008, FIDA, Rome

Présents: États-Unis – Liza Morris; Inde – Ramalingam Parasuram, président; Italie – Augusto Zodda; Mexique – Diego Alonso Simancas Gutiérrez; Suède – Amalia Garcia-Tharn

Absents: France; Mali; Nigéria; Venezuela (République bolivarienne du)

Observateurs: Argentine – María del Carmen Squeff; Brésil – José Antonio Marcondes De Carvalho, Felipe Haddock Lobo Goulart; Cameroun – Médi MOUNGUI; Danemark – Christina Wix Wagner

Secrétariat: K. Nwanze; K. Cleaver; B. Baldwin; T. Rice

1. Le président souhaite la bienvenue aux membres du groupe de travail et aux observateurs. Il indique que les objectifs de la réunion sont les suivants: passer en revue les SAFF d'autres institutions, échanger des idées sur les questions intéressant les membres du groupe et déterminer les thèmes de leurs travaux futurs. Au cours du débat pourraient également s'exprimer des points de vue utiles pour le document que la direction va présenter à la prochaine session de la Consultation sur la reconstitution des ressources, en octobre.
2. Après les présentations, le groupe de travail demande des éclaircissements sur l'emploi de l'expression "pays emprunteurs effectifs". Le secrétariat explique que quelque 130 pays peuvent prétendre à l'emprunt et qu'environ 33 prêts et dons au titre du CSD sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, de sorte qu'il y a toujours des pays qui ne reçoivent pas de nouveaux prêts chaque année voire pendant une période plus longue. Lors de l'adoption du SAFF en 2005, on a recensé 119 pays susceptibles d'avoir besoin d'un financement au cours de la période d'allocation 2005-2007. Vu le grand nombre de pays, beaucoup ont reçu par la suite de faibles allocations; notamment, 36 d'entre eux n'ont bénéficié que de l'allocation minimale de 1,0 million d'USD par an. Il fallait par ailleurs réaffecter les allocations inutilisées. Le nombre et le montant de ces réaffectations ont rendu difficile la programmation au niveau des pays. Par conséquent, la méthode adoptée pour la période d'allocations 2007-2009 ne prenait en considération pour les nouveaux engagements que les pays désignés comme emprunteurs effectifs, c'est-à-dire les pays où le FIDA escomptait des opérations de prêt ou de don au titre du CSD au cours de la période. Cette méthode a permis de recenser 90 pays susceptibles d'avoir besoin d'un financement et a facilité l'établissement d'allocations plus fiables et plus élevées au niveau des pays (neuf pays seulement ont reçu l'allocation minimale). Le secrétariat ajoute qu'à l'approche de la troisième et dernière année de la période d'allocation, l'une des questions qu'il examine actuellement est celle de savoir comment, sans bouleverser l'équilibre des allocations de tous les autres pays, il serait possible de faire entrer un ou deux pays déterminés, au cours de la période d'allocation 2007-2009, dans la réserve de projets devant être soumise à l'approbation du Conseil d'administration en 2009.
3. Le secrétariat entame la réunion par une brève présentation du SAFF appliqué au FIDA, en faisant distribuer un tableau comparatif des modes d'élaboration et de mise en œuvre des approches de ce système suivies par différentes institutions. Deux autres exposés sont ensuite faits. Lors du premier, M. Ken Watson, consultant en SAFF auprès de la Banque asiatique de développement, de la Banque développement des Caraïbes, de la Banque interaméricaine de développement, et membre depuis très peu de temps d'une équipe procédant à l'évaluation du SAFF appliqué au Fonds pour l'environnement mondial, donne une vue d'ensemble des éléments caractérisant le SAFF de toutes les institutions qui l'appliquent. M. Philip Quarcoo, récemment retraité de la Banque africaine de développement, décrit ensuite certains des traits propres au SAFF de l'institution pour laquelle il travaillait. Ces exposés sont suivis d'une série de questions-réponses centrées sur l'équilibre

ou le compromis à trouver entre le degré d'adaptabilité et de "flexibilité" que présentent les SAFF pour pouvoir faire face à l'évolution de la situation des pays bénéficiaires, d'une part, et la nécessité d'une approche prévisible et fondée sur des règles précises, d'autre part. Les sujets suivants sont débattus:

4. **La formule:** La formule de l'IDA a servi de référence à la plupart des organisations, mais les systèmes retenus ont évolué ces dernières années en fonction de données propres à chaque institution. Le coefficient de pondération attribué par le FIDA à la population constitue un exemple et, si les coefficients de base de la formule sont restés en l'état, les changements de pondération et de méthodologie d'implantation ont été relativement fréquents, de manière à privilégier l'utilité et la précision d'application du système.
5. **États fragiles et actions d'urgence:** Le groupe de travail examine les différentes approches suivies pour traiter plusieurs cas particuliers: situations post-conflit, États fragiles, situations d'urgence et pays en position particulièrement vulnérable. Les institutions ont mis en place divers dispositifs d'action allant du fonds post-conflit de la Banque mondiale au mécanisme conçu par la Banque asiatique de développement pour les petits États insulaires et à la facilité créée par la Banque africaine de développement en faveur des États fragiles. L'appui offert par la Banque de développement des Caraïbes pour les secours en cas de catastrophe ("vulnérabilité") est également mis en évidence. Il s'agit d'un domaine où, selon les participants, des recherches et des analyses plus approfondies sont nécessaires.
6. **Allocations et réaffectations:** Le groupe de travail examine la façon dont les différentes institutions procèdent à des réaffectations de fonds, généralement au cours de la troisième et dernière année de la période d'allocation. Notant que les directives opérationnelles du FIDA prévoient de telles possibilités de réaffectation, les participants procèdent à un utile échange de vues sur différentes approches, principalement celles suivies par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et reconnaissent que ce domaine appelle lui aussi des recherches et analyses complémentaires.
7. Le président clôt la réunion et remercie les participants et les auteurs des présentations en ajoutant que les questions soulevées et le rôle du groupe de travail tiendront une place substantielle dans le document qui va être diffusé sur la reconstitution des ressources. Il pourrait être bon, à son sens, de tenir une réunion supplémentaire en décembre avant la session du Conseil d'administration.

Analyse de la soutenabilité de la dette pour le plan de travail 2009 (pays emprunteurs "effectifs" seulement)

Région	Vert (100% prêt)		Jaune (50%prêt/50%don)	Rouge (100% don)	
Afrique de l'Ouest et du Centre	Cameroun Cap-Vert Gabon Ghana	Mali Nigéria Sénégal	Bénin Burkina Faso Mauritanie Niger Sierra Leone	Tchad Congo (République du) Côte d'Ivoire République démocratique du Congo Gambie	Guinée Guinée-Bissau Libéria Togo
Afrique orientale et australe	Angola Botswana Kenya Madagascar Maurice Mozambique	Swaziland Ouganda République-Unie de Tanzanie Zambie	Éthiopie Lesotho Malawi	Burundi Comores Rwanda Zimbabwe	
Asie et Pacifique	Bangladesh Chine Inde Indonésie Maldives Mongolie	Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Sri Lanka Viet Nam	Bhoutan Cambodge Kirghizistan Népal	Afghanistan République démocratique populaire Lao Îles Salomon Tadjikistan	
Amérique latine et Caraïbes	Belize Bolivie Brésil Colombie Costa Rica République dominicaine Équateur El Salvador	Grenade Honduras Mexique Panama Paraguay Pérou Venezuela (République bolivarienne du)	Guyana Nicaragua	Haïti	
Proche-Orient et Afrique du Nord	Albanie Arménie Azerbaïdjan Bosnie-Herzégovine Égypte Géorgie Iraq Jordanie	Liban République de Moldova Maroc République arabe syrienne L'ex-République yougoslave de Macédoine Tunisie Turquie		Djibouti Soudan Yémen	

